



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 25	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon
PLENET		
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel
SEVENIER		

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Claudie COSTE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-251 - SCOLAIRE - RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DES
CORDELIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU
FONDS VERT "RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS
LOCAUX"**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Commune d'Annonay a inscrit les travaux de rénovation de son patrimoine scolaire, constitué de 11 écoles dont 2 groupes scolaires, dans un plan pluriannuel d'investissement.

Ce plan a pour objectif de maintenir le bâti scolaire en bon état pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage aux 1250 élèves accueillis, et de répondre aux évolutions réglementaires de mises aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'amélioration thermique.

Dans ce cadre, il a été décidé d'engager les travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers. Ils s'inscrivent dans une ambition forte de réhabilitation complète d'un bâtiment patrimonial du centre-ville accueillant un groupe scolaire classé en Réseau d'éducation prioritaire comptant 11 classes à la rentrée 2023 (199 élèves).

Ce réaménagement est exemplaire à plusieurs titres car il contribue :

- à la dynamisation du centre-ville, cœur d'agglomération (et est ainsi intégré au programme Action Cœur de Ville) ;
- à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants ;
- à la transition énergétique via la réduction des consommations d'énergie de

66% sur une surface de 2.445 m² ;

- à l'amélioration significative des conditions de travail des enseignants et des personnels municipaux dans des locaux rénovés.

Le périmètre de ce projet prévoit la rénovation globale des espaces pédagogiques et périscolaires ainsi que des deux cours de récréation maternelle et élémentaire.

L'opération a un coût global estimé de 5.500.000 € HT. Les travaux commenceront en avril 2024 et la livraison est prévue pour la rentrée 2025.

Pour la mise en œuvre des travaux en site libre, l'école sera totalement relocalisée à la rentrée 2024 dans un bâtiment acquis par la Commune à cet effet et réaménagé pour l'accueil des élèves, pour un coût total supplémentaire estimé à 858.000 € HT (acquisition et travaux).

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds vert à hauteur de 3.500.000 €, levier essentiel à la Commune d'Annonay pour la réalisation du projet.

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers, la demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert à hauteur de 3.500.000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le :
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

